

Intitulé	Directeur – Directrice mission « climat scolaire » en circonscription
Secteur d'intervention	Circonscription de Montaigu
Cadre de fonctionnement des missions	<p>Depuis la rentrée 2017, un quart de décharge « climat scolaire » a été implanté dans chaque des 10 circonscriptions du département dans le cadre d'une attention portée à cette dimension d'action essentielle pour les écoles. Cette équipe élargie est pilotée, au niveau départemental, par l'adjointe à la directrice académique, chargée du premier degré en lien avec le conseiller pédagogique départemental formation initiale et continue.</p> <p>Le directeur, la directrice mission « climat scolaire » exerce ses missions sous la responsabilité fonctionnelle de l'IEN de Montaigu.</p>
Objectifs de la mission	<p>Les actions liées à la mission visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la réussite scolaire de tous les élèves en améliorant la qualité de vie à l'école de chacun et la qualité relationnelle ; - Participer aux réunions de l'équipe bien-être de la circonscription ; - Construire et développer les compétences psycho-sociales ; - Incarner et faire vivre les valeurs de la République.
Modalités d'action	<p>Dans le cadre de l'équipe de circonscription, le directeur, la directrice bénéficiant d'un quart de décharge « climat scolaire » travaille en collaboration étroite avec la conseillère pédagogique mandatée sur cette mission avec lequel il ou elle forme un binôme.</p> <p>Le quart de décharge spécifique sert à conforter une politique d'école attentive au climat scolaire et à ses incidences sur les apprentissages des élèves en appui sur les trois champs de compétence d'un directeur, d'une directrice d'école.</p> <p>Personne ressource sur le territoire, le directeur, la directrice mission « climat scolaire » intégrera l'équipe bien-être de la circonscription afin d'aider à comprendre, diagnostiquer et agir au sein des écoles qui la solliciteront.</p> <p>Le directeur, la directrice mission « climat scolaire », est à même de prodiguer conseils et accompagnements en tant que représentant de l'équipe bien-être. Il ou elle rendra compte de son action annuellement par un rapport d'activité adressé à l'IEN de Montaigu et transmis à l'adjointe à la directrice académique.</p> <p>A ce titre, il est chargé plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Dans son école <ul style="list-style-type: none"> - De conforter une politique d'école attentive au climat scolaire, au développement des compétences psychosociales et à leur incidence sur les apprentissages des élèves (généralisation des cours d'empathie...). - De formaliser les propositions et les actions issues de l'expérience pour une diffusion ciblée, des projets liés à la santé mentale, à la citoyenneté. ● Au près de ses pairs directeurs en circonscription <ul style="list-style-type: none"> - De les accompagner, dans le cadre de l'équipe bien-être, pour comprendre, diagnostiquer, conseiller et agir selon des axes de prévention ou de réaction à des besoins identifiés, - De diffuser les pratiques efficaces et les expériences réussies pour agir en prévention. <p>Le directeur « climat scolaire » sait mettre à profit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une solide expérience en tant que directeur, directrice, - Une bonne connaissance de l'institution, de ses services et personnes ressources, du cadre réglementaire, - Des compétences communicationnelles et relationnelles ainsi qu'une capacité à travailler en équipe élargie, - Une bonne capacité à s'approprier les formations dont il bénéficie dans le cadre de ses missions, - Une appétence à la découverte de pratiques innovantes sur les thématiques liées au climat scolaire et à la réussite des élèves, à la santé mentale, à la citoyenneté, - Une capacité à hiérarchiser les priorités. <p>Il peut être sollicité pour porter témoignage et intervenir en formation initiale et continue des directeurs d'école.</p>
Conditions d'exercice spécifiques	Le directeur référent bénéficie d'un quart de décharge spécifique (le mardi)